

Conditions générales - v6

Flatsix-Sportscar-Collectables

22-09-2022

Article 1-Définitions

Dans ces termes et conditions:

1. période de réflexion: le terme dans lequel le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation;
2. consommateur: la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise et conclut un contrat à distance avec le commerçant;
3. Date: jour calendaire;
4. durée de la transaction: un contrat à distance à l'égard d'une série de produits et/ou de services, dont l'obligation d'approvisionnement et/ou d'achat est répartie dans le temps;
5. support de données durable: tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont adressées en personne d'une manière qui permette une consultation future et une reproduction inchangée des informations stockées.
6. droit de rétractation: la possibilité pour le consommateur de s'abstenir du contrat à distance dans le délai de réflexion;
7. entrepreneur: la personne physique ou morale qui offre des produits et/ou des services à distance aux consommateurs;
8. "contrat à distance": un accord par lequel, dans le cadre d'un système organisé par l'entrepreneur pour la commercialisation à distance de produits et/ou de services, jusqu'à la conclusion du contrat et y compris, l'utilisation est faite exclusivement d'un ou de plusieurs techniques de communication à distance;
9. technologie pour la communication à distance: moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur soient confrontés simultanément dans la même pièce.

Article 2-identité du commerçant

Flatsix-Sportscar-collectables

Marcel van der Heide

Vlotbrugweg 4 B

1332 AH Almere

Adresse électronique: info@flatsix-sportscar-collectables.nl

Registre du commerce: 39059587

Numéro d'identification TVA: NL001973589B24

IBAN: NL39 INGB 0007 9685 47

Article 3-applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'opérateur et à tout contrat à distance conclu entre le commerçant et le consommateur.
2. avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales est mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant que le contrat à distance ne soit conclu, il sera indiqué que les conditions générales doivent être vues par le commerçant et qu'elles sont envoyées à la demande du consommateur sans frais dès que possible.
3. Si le contrat à distance est conclu électroniquement, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique. De telle sorte qu'il peut être facilement stocké par le consommateur sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué si les conditions générales peuvent être prises par des moyens électroniques et que, à la demande du consommateur, elles peuvent être notifiées par des moyens électroniques ou autrement être envoyé gratuitement.
4. dans le cas où, outre les présentes conditions générales, des conditions spécifiques de produit ou de service sont également applicables, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et le consommateur peut, en cas de conditions contradictoires, Toujours compter sur la disposition applicable qui lui est la plus favorable.

Article 4-l'offre

1. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela est expressément indiqué dans l'offre.
2. l'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services offerts. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne évaluation de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, il s'agit d'une véritable représentation des produits et/ou services offerts. Erreurs évidentes ou des erreurs manifestes dans l'offre ne lient pas l'entrepreneur.
3. chaque offre doit contenir des informations indiquant au consommateur les droits et obligations attachés à l'acceptation de l'offre. Cela concerne en particulier:
 - le prix TTC;
 - Les coûts de livraison possibles;
 - la façon dont l'entente sera établie et les mesures qui lui seront nécessaires;
 - La question de savoir si le droit de rétractation est applicable;
 - Le mode de paiement, la livraison et l'exécution du contrat;
 - Le délai pour l'acceptation de l'offre ou la période dans laquelle le commerçant garantit le prix;
 - Le montant du taux de communication à distance si le coût d'utilisation de la technique de communication à distance est calculé sur une base autre que le taux de base régulier pour les moyens de communication utilisés;
 - La question de savoir si l'entente est archivée après la création et, dans l'affirmative, comment elle doit être consultée pour le consommateur;
 - la façon dont le consommateur, avant de conclure le contrat, peut vérifier les renseignements qu'il a fournis en vertu de l'entente et, si désiré, le rétablir;
 - toute autre langue dans laquelle, outre le néerlandais, l'accord peut être conclu;
 - Les codes de conduite auxquels le commerçant est assujéti et la manière dont le consommateur peut consulter ces codes par voie électronique; Et
 - La durée minimale du contrat à distance en cas de transaction coûteuse.

Article 5-l'accord

1. l'accord est conclu, sous réserve des dispositions du paragraphe 4, au moment de l'acceptation par le

consommateur de l'offre et de l'accomplissement des conditions fixées.

2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'opérateur doit immédiatement confirmer la réception de l'offre par des moyens électroniques. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par le commerçant, le consommateur peut résilier l'accord.

3. Si le contrat est conclu électroniquement, le trader prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser la transmission électronique des données et assurer un environnement Web sécurisé. Si le consommateur peut payer électroniquement, le commerçant prendra les mesures de sécurité appropriées à cette fin.

4. le commerçant peut, dans les cadres statutaires, se renseigner sur la question de savoir si le consommateur peut remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs qui sont importants pour une entrée responsable dans le contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, le commerçant a de bonnes raisons de ne pas entrer dans l'accord, il a le droit de refuser une ordonnance ou une demande ou d'attacher des conditions particulières à l'exécution.

5. le commerçant doit fournir au consommateur le produit ou le service avec les informations suivantes, par écrit ou de telle manière qu'il puisse être stocké par le consommateur d'une manière accessible sur un support de données durable:

A. l'adresse de visite de l'établissement du commerçant auquel le consommateur peut se plaindre;

B. les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut se prévaloir du droit de rétractation ou une notification claire de l'exclusion du droit de rétractation;

C. les informations sur les garanties et le service après-vente existant;

D. les informations contenues à l'article 4, paragraphe 3, de ces conditions, à moins que le commerçant n'ait déjà fourni les informations au consommateur avant l'exécution du contrat;

E. les conditions de résiliation du contrat si le contrat a une durée de plus d'un an ou est d'une durée indéterminée.

F. dans le cas d'une transaction coûteuse, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.

Article 6-droit de rétractation

À la livraison des produits:

1. lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de dissoudre le contrat sans donner de raisons pendant 14 jours. Cette période de réflexion prend en considération le jour suivant la réception du produit par le consommateur ou un représentant désigné par le consommateur et fait connaître au commerçant.

2. pendant la période de réflexion, le consommateur manipulera soigneusement le produit et l'emballage. Il ne pourra extraire ou utiliser le produit que dans la mesure nécessaire pour être en mesure d'évaluer s'il désire conserver le produit. S'il fait usage de son droit de rétractation, il retournera le produit avec tous les accessoires fournis et si raisonnablement possible-dans son état d'origine et son emballage au commerçant, conformément aux conditions raisonnables et Des instructions claires.

Sur la prestation des services:

1. en cas de prestation de services, le consommateur a la possibilité de dissoudre le contrat sans donner de raisons pendant au moins 14 jours, en entrant dans le jour du contrat.

2. afin de faire usage de son droit de rétractation, le consommateur doit se concentrer sur les instructions raisonnables et claires fournies par le commerçant dans l'offre et/ou au plus tard à la livraison.

Article 7-dépens en cas de révocation

1. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, les frais de restitution des marchandises sont au maximum.

2. Si le consommateur a payé un montant, le commerçant remboursera ce montant dès que possible, mais au plus tard 14 jours après le retour ou la révocation. Si une commande complète est renvoyée à l'entrepreneur, les frais d'expédition payés seront également remboursés par le commerçant au consommateur.

Article 8-exclusion du droit de rétractation

1. le commerçant peut exclure le droit de rétractation du consommateur dans la mesure prévue aux paragraphes 2 et 3. L'exclusion du droit de rétractation ne s'applique que si le commerçant l'a clairement indiqué dans l'offre, au moins en temps utile avant de conclure le contrat.

2. l'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les produits:

A. établi par le commerçant conformément aux spécifications du consommateur;

B. qui sont manifestement de nature personnelle;

C. qui ne peuvent être retournés par leur nature;

D. cela peut rapidement gâcher ou vieillir;

E. dont le prix est lié aux fluctuations du marché financier sur lesquelles le commerçant n'a aucune influence;

F. pour les journaux et magazines en vrac;

G. pour les enregistrements audio et vidéo et les logiciels informatiques, dont le consommateur a rompu le sceau.

1. l'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les services:

A. pour les activités d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs à effectuer à une date spécifique ou pendant une période déterminée;

B. la fourniture a débuté avec le consentement exprès du consommateur avant la période de réflexion écoulée;

C. concernant les Paris et les loteries.

Article 9-le prix

1. pendant la période de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne sont pas augmentés, sous réserve des variations de prix résultant de l'évolution des taux de TVA.

2. Nonobstant le paragraphe précédent, le commerçant peut offrir des produits ou des services dont les prix sont soumis à des fluctuations sur le marché financier et auxquels le commerçant n'a aucune influence, à des prix variables. Cette liaison aux fluctuations et le fait que les prix indiqués sont des prix indicatifs sont indiqués dans l'offre.

3. les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion de l'accord ne sont permises que si elles résultent de réglementations ou de dispositions légales.

4. les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont permises que si le commerçant l'a stipulé et:

A. il s'agit du résultat de règlements ou de dispositions statutaires; Ou

B. le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat à compter du jour où l'augmentation de prix entre en vigueur.
1. De dans l'offre de produits ou services mentionnés prix incluent la TVA.

Article 10-conformité et garantie

1. le commerçant veille à ce que les produits et/ou services respectent l'accord, les spécifications spécifiées dans l'offre, les exigences raisonnables de solidité et/ou d'utilisabilité et la date de la conclusion de l'accord Dispositions légales existantes et/ou réglementations gouvernementales. Si convenu, le commerçant veillera également à ce que le produit est adapté à autre que l'utilisation normale.
2. une garantie fournie par le commerçant, le fabricant ou l'importateur n'affecte pas les droits statutaires et les réclamations que le consommateur peut faire valoir contre le commerçant sur la base de l'accord.

Article 11-livraison et exécution

1. le commerçant doit respecter le plus grand soin dans la réception et l'exécution des commandes de produits et dans l'évaluation des demandes de prestation de services.
2. le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a fait connaître à la société.
3. sous réserve des dispositions de l'article 4 des présentes conditions générales, la société procède à l'exécution des commandes acceptées avec l'urgence, mais au plus tard 14 jours à moins qu'une date de livraison plus longue n'ait été convenue. Si la livraison est retardée, ou si une commande ne peut être exécutée ou seulement partiellement complétée, le consommateur recevra un avis au plus tard 14 jours après la passation de la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de dissoudre le contrat sans frais ni droit à indemnisation.
4. en cas de dissolution conformément au paragraphe précédent, le commerçant rembourse le montant payé par le consommateur le plus tôt possible, mais dans les 14 jours suivant la résiliation.
5. Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, le commerçant s'efforcera de faire un article de remplacement disponible. Au plus tard à la livraison, une notification claire et compréhensible sera donnée qu'un article de remplacement est livré. Dans le cas des Articles de remplacement, le droit de rétractation ne peut être exclu. Les frais de tout envoi de retour sont pour le compte de l'entrepreneur.
6. le risque de dommages et/ou de perte de produits est dévolu au commerçant jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant désigné et annoncé au commerçant, sauf accord exprès contraire.

Article 12-durée des transactions: durée, résiliation et renouvellement

Résiliation

1. le consommateur peut à tout moment résilier un accord conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière des produits (y compris l'électricité) ou des services, avec le respect des conditions convenues Les règles de résiliation et un délai de préavis n'excédant pas un mois.
2. le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière des produits (y compris l'électricité) ou des services, à tout moment à la fin de la durée spécifiée, en tenant dûment compte de cette Règles de résiliation convenues et un délai de préavis n'excédant pas un mois.
3. le consommateur peut résilier les accords visés aux alinéas précédents: ◦ à tout moment et ne doit pas être limité à la résiliation à un moment ou une période donné;
◦ au moins de la même manière qu'ils ont été conclus par lui;
◦ toujours annuler avec la même période de préavis que le commerçant a stipulé pour lui-même.

Extension

1. un contrat conclu pour une période déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services ne doit pas être tacitement renouvelé ou renouvelé pour une période déterminée.
2. par dérogation au paragraphe précédent, un contrat qui a été conclu pour une période déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de nouvelles de jour et de journaux hebdomadaires et périodiques peut être tacitement renouvelé pour une période allant jusqu'à trois mois, si le Le consommateur peut résilier cet accord prolongé à la fin du renouvellement avec un délai de préavis n'excédant pas un mois.
3. un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services ne peut être tacitement renouvelé pour une durée indéterminée que si le consommateur peut à tout moment annuler l'avis d'une période d'au plus Un mois et une période de préavis d'au plus trois mois au cas où l'entente s'étende à la normale, mais moins d'une fois par mois, la livraison de la journée, des nouvelles et des revues hebdomadaires et des revues.
4. un accord de durée limitée pour fournir des informations régulières sur les jours, les nouvelles et les journaux hebdomadaires et périodiques (abonnement d'essai ou d'introduction) ne doit pas être tacitement poursuivi et se terminera automatiquement après le procès ou Période introductive.

Durée

1. Si un accord a une durée de plus d'un an, le consommateur peut, après un an, résilier l'accord à tout moment par un préavis n'excédant pas un mois, à moins que le caractère raisonnable et équitable ne soit contraire à la résiliation avant la fin de la Durée convenue.

Article 13-paiement

1. dans la mesure où il n'a pas été convenu autrement, les montants payables par le consommateur doivent être acquittés dans les 14 jours suivant la date de la période de réflexion visée à l'article 6, paragraphe 1. Dans le cas d'un accord de fourniture d'un service, ce délai débute après que le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.
2. dans la vente de produits aux consommateurs, dans des conditions générales, un prépaiement de plus de 50% ne peut jamais être stipulé. Lorsque le paiement anticipé est stipulé, le consommateur n'a pas le droit d'affirmer un droit en ce qui concerne l'exécution de la commande ou des services en question avant que le paiement anticipé prévu n'ait été effectué.
3. le consommateur a l'obligation de notifier sans délai au commerçant toute imprécision dans les informations de paiement fournies ou indiquées.
4. en cas de défaillance du consommateur, le commerçant est habilité, sous réserve de restrictions légales, à facturer les frais raisonnables encourus à l'avance au consommateur.

Article 14-procédure de réclamation

1. le commerçant dispose d'une procédure de réclamation dûment publicisée et traite la plainte conformément à la présente procédure de plainte.
2. les réclamations concernant l'exécution du contrat doivent être soumises au commerçant dans un délai

raisonnable, pleinement et clairement défini, après que le consommateur a constaté les défauts.

3. les réclamations soumises au commerçant sont répondues dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une plainte nécessite un délai de traitement plus long prévisible, le commerçant répondra dans le délai de 14 jours avec un avis de réception et une indication lorsque le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.

4. Si la plainte ne peut être résolue d'un commun accord, un différend est susceptible d'être soumis au règlement des différends.

Article 15-litiges

1. les accords entre le commerçant et le consommateur auxquels ces conditions générales se rapportent sont régis exclusivement par le droit néerlandais.

Article 16-dispositions additionnelles ou différentes

Des dispositions additionnelles ou des dérogations aux présentes conditions générales peuvent ne pas nuire au consommateur et doivent être consignées par écrit ou de telle manière qu'elles puissent être consultées par le consommateur d'une manière accessible Stocké sur un support de données durable.

Article 17-chèques cadeaux

1. les modalités et conditions s'appliquent à tous les chèques-cadeaux émis par le commerçant (chèques-cadeaux électroniques et imprimés, ci-après dénommés conjointement "chèques-cadeaux ") qui sont vendus et/ou donnés par l'entrepreneur ou des tierces parties désignées.

2. chaque bon cadeau est fourni avec un code unique. Il peut s'agir d'un code numérique et/ou d'un code texte, ou d'une combinaison de ces derniers. Chaque chèque-cadeau n'est renforcé qu'une seule fois. Le consommateur doit garder le bon cadeau, y compris le code attentivement. En cas de vol (y compris l'utilisation par des tiers non autorisés du code) ou la perte (y compris la suppression accidentelle des e-mails), aucun frais ne sera payé. Seuls les certificats-cadeaux originaux et les codes peuvent être utilisés et doivent être fournis au commerçant sur demande.

3. afin d'utiliser un bon cadeau, le consommateur doit placer les produits sélectionnés dans le panier. Le consommateur remplit le panier avec le code exact du bon cadeau dans la fenêtre 'code de réduction'.

4. la nature, la valeur, la durée, la date d'expiration et/ou toute autre condition spécifique d'utilisation peuvent être trouvées sur le bon cadeau. Les chèques cadeaux Porsche gadgets & collecta n'ont pas de date d'expiration, ce qui les rend juridiquement valables jusqu'à 5 ans après la date de délivrance. Après cette date d'expiration, le bon cadeau ne peut plus être utilisé.

5. chèques-cadeaux émis par Porsche gadgets & collectables et/ou par Porsche gadgets & collectables les tiers désignés ne sont échangeables qu'en ce qui concerne les achats effectués via www.porsche-gadgets-en-collectables.nl

6. les chèques-cadeaux ne peuvent pas être utilisés pour les commandes ouvertes.

7. un chèque-cadeau doit être payé en une seule commande.

8. les chèques-cadeaux ne sont pas échangeables contre de l'argent.

9. Si le montant total de la commande dépasse la valeur du chèque-cadeau utilisé, la différence doit être payée avec l'une des méthodes de paiement utilisées dans la boutique en ligne.

10. il n'est pas permis d'apporter des modifications au montant, code ou date d'émission, cela annulera le chèque-cadeau. Toute (tentative) fraude ou autre acte non autorisé est enregistré et entraînera l'utilisation du chèque-cadeau refusé.

11. il n'est pas permis d'utiliser des chèques-cadeaux de quelque manière que ce soit à des fins commerciales et/ou à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été délivrés.

12. les conditions du bon cadeau peuvent être modifiées de temps à autre.